

le Tambour du village

Septembre 2017





Bulletin municipal

Vaux en Amiénois et Frémont

www.vaux-en-amienois.net







Sommaire

N° 90 Septembre 2017	pages
Editorial	3
Le coin du Maire	4
Hommage à Jean	5
8 mai	6
Notre village fleuri	7
Réunions du Conseil	8 à 15
Information aux nouveaux arrivés	16
Le TAMBOUR de 1934	18 à 27
Quand deux passionnés se rencon- trent	28
Jumelage	29
C.P.I.E.	30-31
Les transfos en couleurs	32-33
La rentrée des classes	34-35
APE	36
La Frémontoise	37
La fête du 14 juillet	38-39
Fête de Vaux-Frémont	40-41
AVF	42
Les employés en action	43



Editorial

Le mot du Maire



En septembre, c'est le moment de la rentrée scolaire qui s'est déroulée à SAINT VAST EN CHAUSSEE et à VAUX EN AMIENOIS sous l'égide du SISCO. Cette année, on dénombre une dizaine d'inscriptions en plus que l'année scolaire précédente, ce qui est de bon augure pour les années à venir. En effet, les deux communes possédant un PLU permettent de façon raisonnée de nouvelles constructions.

Deux faits marquants confortent ce renouveau grâce bien sûr à la qualité des enseignants, mais aussi grâce au syndicat scolaire qui met tout en œuvre pour que nos chères têtes blondes aient toutes les meilleurs chances de réussite. Il faut souligner que notre regroupement est équipé d'outils performants en informatique et que les locaux sont agréables et adaptés. D'ailleurs, nos écoles sont une référence au niveau académique dans notre département.

Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin municipal composé par des membres du Conseil et des bénévoles très concernés par la vie de notre village, nous postulons une nouvelle fois auprès du Jury des Villages Fleuris pour peut-être garder au moins notre 2^{ème} fleur, gage d'une certaine qualité d'environnement et de vie, ce qui est un plus non négligeable pour tous les concitoyens et donne certainement une plue-value aux propriétés.

Si la convivialité est de mise au sein de notre communauté, il n'en demeure pas moins qu'il y a quelques ombres au tableau. En effet et c'est récurrent, parfois le respect de la nature n'est pas de mise puisque nos deux employés doivent chaque lundi matin récupérer soit des gravats, soit du matériel électroménager, soit des détritus jetés par ci, par là par des personnes peu respectueuses et c'est bien dommage pour tout le monde.

Un exemple flagrant doit attirer notre attention et notre profonde désapprobation car le bâtiment entièrement rénové et devant servir de show-room par une entreprise locale a été vandalisé puisque les 4 murs ont été aspergés d'huile de vidange... mais enfin, pourquoi, tant d'incivilité et tant de lâcheté?. L'entreprise FAVIOT de VAUX met tout en œuvre pour embaucher du personnel et se bat chaque jour afin de réussir. Nous condamnons tous ces actes malveillants qui n'honorent certainement pas ses auteurs.

Comme vous le savez probablement, cinq associations font vivre le village et ce dans des domaines différents, mais force est de constater que la participation des Valois aux différentes activités n'est pas suffisante.

Des manifestations telles que le 14 Juillet, que l'organisation des voyages avec une originalité certaine ne voient la participation d'à peine 40% des habitants, heureusement des adhérents issus d'autres Communes permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et faire en sorte que les projets puissent être réalisés.

Pour en terminer, restons optimistes et bien sûr nous comptons sur vous pour que notre village vive et vive bien.

Cordialement le Maire

Daniel LELEU

Prochaine parution du Tambour

Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC (sur support numérique, clé USB par exemple). Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).

Evitez absolument les fichiers PDF ...

Merci de votre collaboration.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales Directeur de la publication : Daniel LELEU

Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil

municipal ainsi que,

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL eMail: tambour@vaux-en-amienois.net

Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER webmaster@vaux-en-amienois.net





Le coin du Maire



Petite Citation à méditer!

Celui qui agit et qui fait a contre lui tous ceux qui voudraient faire exactement le contraire, tous ceux qui voudraient être à sa place pour faire exactement la même chose mais surtout la grande majorité de ceux qui ne font strictement Rien!

Arsène Arnaud CLARETIE Dit Jules CLARETIE

Recensement militaire

Tout jeunes doit se présenter en mairie

dès leur 16ième anniversaire

Site internet www.vaux-en-amienois.net Ce site est fait pour vous,



Mairie

Permanence Mardi & Vendred 17H30/19 H



Adresses mail mairie.vaux-en-amienois@laposte.net

03 22 51 99 19 **Fax** 03 22 51 89 83

Téléphone





Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.





Hommage à Jean





Hommage à Jean FAUQUEMBERGUE

Décédé le 23 juin 2017 dans sa 69 ème année.

L'ami Jean a été Maire de Vaux en Amiénois de 1989 à 2001.

Instigateur en 1983 du Bulletin Municipal « **Le tambour du village** » qu'il a piloté de nombreuses années avec en particulier ses illustrations.

Il est l'auteur du dessin de la page de garde du Tambour (clin d'œil au garde champêtre de l'époque, George FERON).

A la création en 2003 du site Internet du Village, il m'a particulièrement aidé en fournissant dessins, photos, plans et détails divers relatifs à notre commune.

Durant de nombreuses années il m'a permis de tenir à jour la rubrique « Courrier Picard » du site en me communiquant dès parution les articles de presse concernant notre village.

Amicales pensées mon ami Jean.

Jocelyn NOURTIER



Commémoration 8 Mai 2017



lls nous ont quittés

Florian CHANTRIAUX, le 9 mai 2017

Jean FAUQUEMBERGUE, le 23 juin 2017

Yvette DUHAMEL, le 03 septembre 2017





notre village fleuri



Le jury des villages Fleuris visite le village de VAUX EN AMIENOIS (2 fleurs)

La Commune de VAUX EN AMIENOIS dont la superficie est de 1100 Ha a obtenu 2 fleurs il y a deux ans afin de récompenser les efforts prodigués par Christine CHANEL et Christelle LEVERT, membres du Conseil Municipal et responsables avec les deux employés Jean-François THILLOY et Florent LAVISSE du fleurissement et des espaces verts. Tous les 2 ans ce jury, composé de Chantal LOHIER de Picardie Tourisme, de Chloé BONDER paysagiste au CPIE, de Daniel CARBONNEL Membre de la Société d'horticulture de Picardie, de François BONAMY du Conseil Départemental de l'Oise et Geoffrey MOSEIPAN Responsable du service des espaces verts à COMPIEGNE, ce jury a visité le village accompagné de plusieurs membres du Conseil Municipal le jeudi 7 Septembre 2017.

Les responsables du fleurissement de VAUX EN AMIÈNOIS ont effectué une visite commentée auprès du Jury Régional en leur montrant les nouvelles réalisations, telles que l'entretien du jardin public équipé d'un hôtel à insectes, la mare du village conçue par Mr THIERRY, bénévole et écologiste averti, le plateau sportif et son espace de détente, ainsi que la mare de FREMONT située à côté de la chapelle, mais aussi l'entretien général de la Commune qui s'attache en particulier à la diversité végétale et avec ses nombreuses espèces de plantes vivaces. Les produits phytosanitaires sont désormais bannis pour laisser place à un entretien écologique préconisé par le CPIE.

Le jury a sans doute apprécié lors de sa visite les efforts quotidiens concernant l'entretien du village, qui rappelons-le a obtenu en 2015 deux fleurs dès la première présentation.

Les conseils prodigués par ce jury ont bien été entendus et nul doute que dans l'avenir, ceux-ci seront réalisés. La Commune de VAUX EN AMIENOIS aura le résultat de cette visite le 24 Novembre 2017 et saura à ce moment si elle est éligible à une nouvelle distinction.





Réunions du Conseil municipa/

Séance du 27 janvier 2017

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 27 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire, le 17 janvier 2017, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine CHANEL Christelle LEVERT

Ms Alain CAUSSIN, Sébastien TARRATTE, François DENDELEUX, Philippe BOIDIN, Franck BRANDICOURT, Philippe GAMBIER, Michel POUSSART, Hervé PREVOT

1 – Résultats des élections du Conseil Communautaire Bocage Hallue – Doullens - Bernaville :

Monsieur le Maire donne à chaque membre du conseil un tableau récapitulant les résultats concernant cette élection. Monsieur Laurent SOMON Président du Conseil Départemental a été élu Président de la nouvelle Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie qui regroupe les communautés de communes de Villers Bocage, Bernaville et Doullens.

2 – Point sur l'adhésion de la commune à Amiens Métropole :

Monsieur le Maire informe les conseillers que M. Le Préfet et M. le Président de la nouvelle communauté de communes du Territoire Nord Picardie sont favorables à notre demande d'adhésion à Amiens Métropole, nous saurons dans le courant du mois de juin si notre demande à été accepté.

3 - Devis pour tondeuse à gazon :

Monsieur le Maire donne lecture des devis, après avoir entendu lecture de ces devis les conseillers demandent à Monsieur le Maire qu'il prenne contact avec la Société Loxagri afin que celle-ci s'aligne sur le devis de la Société Almo, si la Société Loxagri ne s'aligne pas, le devis de la Société Almo sera retenu, les conseillers votent à l'unanimité pour ce principe.

4- Contrat d'assurance des employés communaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir renouveler le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques. Les conseillers après avoir entendu votent à l'unanimité pour le contrat d'assurance des employés communaux.

5 – Transfert du CCAS à la Commune :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les représentants du Centre Communal d'Action Sociale à procéder à sa dissolution et indique au conseil municipal qu'en raison de la dissolution du CCAS, le compte administratif ainsi que le compte de gestion devront être approuvé par la commune.

Le passif et l'actif du CCAS seront transférés sur le bilan de la commune,

La date comptable de la dissolution est le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire fait savoir que les terres qui étaient dans le CCAS seront transférées sur la Commune.

Les conseillers sont favorables à l'unanimité.

6 - Révision des tarifs de location des salles des fêtes :

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de la location à compter du 1^{er} février 2017 :

<u>La salle des fêtes de Vaux en Amiénois</u> <u>Location</u>: 130 euros le W-E <u>Electricité</u>: 0, 15 cts du kW

La location de Frémont :

Location : 100 euros le W-E Electricité : 0, 15 cts du kW

Un chèque de caution de 200 euros sera demandé ainsi que l'attestation d'assurance et un chèque de 40 euros pour le ménage.

Des retenues seront appliquées soit :

- 3 € par assiette manquante
- 1 € par couvert manquant
- 2 € par verre manquant
- 10 € par plat manquant

Pour les locations réservées avant le 1^{er} février 2017, les anciens tarifs seront appliqués.

Les conseillers après en avoir délibéré acceptent à l'unanimité les tarifs de location des salles de Vaux en Amiénois et Frémont à compter du 1^{er} février 2017.

En ce qui concerne le ménage, une caution de 40 euros sera désormais demandée et encaissée si celui-ci n'est pas fait ou mal fait. Dans le cas contraire le remboursement sera effectué sous 15 jours.



7 – Achat de 2 panneaux de signalisation concernant le jumelage de notre commune avec la commune de Cattolica Eracléa en Sicile :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'intention de commander deux panneaux suite au jumelage de notre commune avec la commune de Cattolica Eracléa. Certains conseillers après avoir entendu cette proposition, indiquent que la commune n'est pas capable de commander des panneaux pour les chemins mais est prête à acheter des panneaux suite au jumelage, Monsieur le Maire propose que des devis soient demandés pour les panneaux annonçant le jumelage, et il propose dans la mesure où nos panneaux pour les chemins sont toujours volés de demander aux employés de les fabriquer en bois, les conseillers sont favorables à cette proposition.

Monsieur le Maire fait également remarquer que les engins des agriculteurs dépassent les 10 tonnes et que si la législation des 10 tonnes était respectée, aucun agriculteur ne pourrait plus accéder à ses champs.

8 – Projet d'effacement des réseaux électriques :

Monsieur le Maire donne lecture des devis, il fait savoir qu'un rendez vous aura lieu avec le percepteur afin de voir la possibilité du financement et qu'un rendez-vous sera organisé avec messieurs OFFROY et MORGAND afin d'étudier plus avant ce projet.

9 – Projet d'achat d'un puits situé sur la parcelle de Mme Rimbault :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un puits se situe rue Guilbert sur la propriété de Mme Rimbault, qu'il y a possibilité de le racheter et de le refaire, les conseillers après avoir entendu, demande à Monsieur le Maire de se renseigner afin de savoir si ce puits n'appartenait pas à la commune, il est également indiqué qu'un puits se situe également rue du flagard, et demandent pourquoi réaménager le puits situé rue guilbert plutôt que celui de la rue du Flagard alors que celui-ci serait plus visible.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il va se renseigner.

Monsieur Caussin, ne savait pas qu'il y avait un puits autrefois rue du Flagard et est très favorable à ce projet. Il demande aux conseillers présents de rechercher d'éventuelles photos ou dessins afin, lors de la reconstruction, de respecter le style initial.

10 – Il est proposé par monsieur le Maire qu'un bon d'achat soit offert à monsieur Nourtier afin de le dédommager pour le travail de réalisation du calendrier. Proposition acceptée à l'unanimité.

11 – Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Caussin, qui explique aux conseillers, que la FDE prend en charge la décoration de deux transformateurs sur notre commune pour un coût de 1 000 euros par transformateur, les conseillers après avoir entendu sont favorables à ce projet surtout que celui-ci ne coûte rien à la commune, et souhaitent que la décoration s'intègre dans le paysage.

Questions diverses

Monsieur Prévot demande où en est le projet de fusion Vaux/Saint Vast.

Monsieur le Maire indique que rien n'est engagé. Monsieur Caussin propose que monsieur Vignolle, lors d'une séance vienne expliquer son projet.

Madame Levert demande où en est le projet de Participation citoyenne.

Monsieur le Maire indique que ce projet dépend des disponibilités de la gendarmerie et qu'il faut une délibération.

Monsieur Prévost demande pourquoi les évacuations d'eaux pluviales ne sont toujours pas creusées et s'en étonne alors que la commune possède un tracteur.

Monsieur Caussin répond qu'il n'est pas question, alors que la commune paye la communauté de communes, que ce travail soit en plus réalisé par la commune et demande à monsieur le Maire de relancer, fusse par lettre recommandée, la communauté de communes.

Travaux rue de la Croix. Il semble qu'un riverain ait pris l'initiative d'aménager sa sortie.

Après discussion il est convenu que la commune fournira les bordures et que le riverain les posera.

Monsieur Gambier s'étonne que les élus ne soient plus capables de porter les colis aux aînés. Monsieur Caussin indique que cette remarque n'a aucun sens dans la mesure où nous avons testé cette année une nouvelle formule à l'initiative de mesdames Chanel et Levert qui ont passé leur journée à la mairie. S'y sont joints sporadiquement différents adjoints. Le but était de pouvoir offrir un moment de convivialité autour d'un café et de petits gâteaux, ce qui semble-t-il a été très apprécié. Bien entendu, les personnes âgées qui ne pouvaient pas se déplacer ou qui ne le souhaitaient pas ont été livrées.

Un conseiller pourquoi le solde du Comité des Fêtes est reporté sur le Club des Val'heureux ?

Monsieur Leleu répond que le Président M. Alain Chanel après réunion du conseil d'administration a décidé de choisir cette association pour lui reverser le reliquat du compte définitivement clos.

Un conseiller demande pourquoi la taxe à l'hectare est à régler encore à la Communauté de Communes Bocage Hallue ?

M. Leleu répond qu'à ce jour notre commune est toujours rattachée à la Communauté de Communes Bocage Hallue quui a fusionné avec Doullens et Bernaville.

Un conseiller demande pourquoi la prime accordée aux employés communaux a été diminuée de moitié ?

M. Leleu explique que le budget est amputé d'environ 25000 € à cause de la baisse de la DGF qui est donné par l'état. M. le Maire fait remarquer qu'avant ses mandats, il n'y avait par d'IAT et informe le conseil qu'en comparaison avec les autres communes de notre importance, nos employés sont plutôt bien lotis financièrement

Un conseiller demande pourquoi la commune ne met plus de produits à rat à la disposition des administrés ?

M. Leleu explique qu'il faut que les employés aient en leur possession un diplôme spécifique qu'ils n'ont pas. Il fait remarque aussi que les rats cohabitent avec les élevages de basse-cour. Cependant, il a été décidé que la commune pourra traiter les maisons abandonnées en cas de prolifération de ces rongeurs.

Fin de séance : 20 h 30.



Séance du 10 mars 2017

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 10 mars 2017, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents: Mme LEVERT, M. CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BOIDIN, BRANDICOURT, GAM-BIER,

Absents excusés donnant pouvoir : Mme CHANEL donne pouvoir à Mme LEVERT M. PREVOT donne pouvoir à M. GAMBIER

M. POUSSART donne pouvoir à M. BOIDIN

1 – Délibération pour l'adhésion de la commune à Amiens Métropole :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'intérêt de prendre une nouvelle délibération concernant notre demande d'adhésion à Amiens Métropole, il est indiqué que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale prendra sa décision et ensuite Monsieur le Préfet aura la décision final, la réponse devra être donnée courant du mois de juin.

Trois sujets ont été abordés, l'école, l'urbanisme et le syndicat d'eau, comment cela va être géré si la commune adhère à Amiens Métropole, Monsieur le Maire a fait savoir qu'Amiens Métropole n'a pas la compétence de l'école et de l'urbanisme, donc le RPI Vaux / St Vast gérera toujours ses écoles et notre commune ayant un PLU celui-ci sera toujours actif et que pour le syndicat des eaux notre commune garde la même convention jusqu'en 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote par 2 Contre, 2 Abstentions et 7 Pour à l'adhésion de la commune de Vaux en Amiénois à Amiens Métropole.

2 - Délibération approuvant le préfinancement des travaux concernant l'embellissement de 2 postes transformateur électrique :

Monsieur le Maire donne lecture des devis concernant des travaux d'embellissement de deux transformateurs électriques par des fresques pour un montant TTC de 1 000 euros par poste, avec photos a l'appui.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront pris en charge par la FDE80.

Les conseillers après avoir entendu lecture de cette proposition sont favorables à l'unanimité. Monsieur BOIDIN trouve ces fresques également très belles mais aurait préféré un ciel un peu moins tranché. La remarque sera faite à l'artiste.

3 - Rétrocession à titre gratuit de la concession au cimetière de Mme GRENIER Anthime :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme GRENIER Anthime qui souhaite faire don de sa concession au cimetière à la commune, car elle n'a plus d'attache sur la commune de Vaux en Amiénois.

Le conseil municipal accepte ce don.

4 – Devis concernant les travaux de l'église :

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux de réparation doivent être réalisés à l'église à savoir réparation du chœur, du mur du côté de la propriété de la Famille BOUTILLIER ainsi que le mur d'entrée de l'église et donne lecture des devis de la Société Mille, les conseillers après avoir entendu lecture de ces devis, souhaitent que d'autre devis soit demandés, ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

5 – Délibération pour instruire le dossier «Participation Citoyenne» avec la gendarmerie :

Monsieur le Maire informe les conseillers, que si nous souhaitons que la gendarmerie vienne nous présenter ce projet de Participation Citoyenne il est nécessaire de prendre une délibération, les conseillers sont favorables à l'unanimité pour prendre cette délibération.

6 – Tableau des permanences bureau de vote Election Présidentielle :

08 h - 10 h Philippe GAMBIER - Alain CAUSSIN - Daniel LELEU 10 h - 12 h Christine CHANEL - Christelle LEVERT

12 h - 14 h Sébastien TARRATTE - Daniel LELEU

14 h - 16 hMichel POUSSART – Philippe BOIDIN

16 h - 19 hHervé PREVOT – Franck BRANDICOURT - Daniel LELEU

Divers:

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de M. DEVAUCHELLE Eric, concernant les arbres qui se situent sur le terrain CLARK rue du Pilori dite maison des anglais, car par temps de forte tempête ces arbres penchent dangereusement et pose la question de savoir qui serait responsable en cas de tempête, Monsieur le Maire précise qu'à ce jour le terrain est privé.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été voir sur place et précise que ces arbres sont en bout de terrain et ne présentent pas de danger immédiat, la situation actuelle est confuse car personne n'a l'adresse des propriétaires qui semblent résider en Angleterre,

il fait également savoir qu'il va se renseigner pour faire une procédure de bien sans maître.

Effacement des réseaux : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu avec Monsieur MOR-GAND, Président de la FDE et Monsieur OFFROY responsable des travaux à la FDE.

Monsieur WARGNIER a interpellé Monsieur le Maire pour qu'il demande aux agriculteurs de nettoyer les routes après leurs intervention ce qui éviterait des projections de graviers et des bris de glace.

Encombrants : Monsieur CAUSSIN demande que lors du passage des encombrants, ceux-ci ne soient déposés sur les trottoirs que la veille afin d'éviter de donner une image très négative de notre commune et que pour les mêmes raisons, les riverains qui n'ont pas encore nettoyé le fassent. Les conseillers sont favorables à l'unanimité.

Fin de séance : 20 h 00.

Séance du 05 mai 2017

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 05 mai 2017, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mmes CHANEL, LEVERT, M. CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER,

POUSSART, PREVOT

1 - Vote du Compte Administratif 2016 :

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif 2016 et arrête les résultats comme suit :

<u>C.C.A.S.</u>: résultat de fonctionnement : 891, 46 euros résultat d'investissement : 0, 00 euros

Commune: résultat de fonctionnement: 134 525, 51 euros

résultat d'investissement : 87 057, 21 euros

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif dressé par l'ordonnateur et avoir constaté la concordance entre la comptabilité du receveur et celle de l'ordonnateur,

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 janvier 2017, la commune a procédé à la dissolution du CCAS, et qu'aujourd'hui nous clôturons définitivement celui-ci en procédant à la signature du Compte administratif 2016 avec un excédent de 891, 46 euros, montant qui sera retranscrit sur le compte communal par le percepteur.

Le conseil municipal vote, après que monsieur le maire ait quitté la séance conformément à la règle, le compte administratif CCAS de l'exercice 2016 par 10 voix Pour.

Le conseil municipal vote le compte administratif Communal de l'exercice 2016 par :

- 1 voix Contre,
- 1 Abstention,
- 8 voix Pour

2 - Vote du Budget 2017 :

Le conseil municipal après un débat explicatif, sur proposition du maire procède au vote du budget Communal 2017 vote par 11 voix Pour le budget qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 395 860 euros

Section d'investissement

Dépenses et recettes: 209 276 euros

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les trois taxes qui se présentent ainsi :

	Année 2016	Année 2017
Taxe habitation	14, 78 %	14, 78 %
Taxe foncière bâti	26, 61 %	26, 61 %
Taxe foncière non bâti	47, 00 %	47, 00 %

Le conseil municipal après lecture et avoir débattu des différentes demandes de subventions décide d'accorder pour cette année les subventions suivantes :

La Frémontoise: 500 ∈Club de football: 500 ∈Club des Val'Heureux: 800 ∈Coopérative scolaire: 750 ∈

AVF Sports Loisirs et Culture : 400 €

Association Rebels Story : 300 € Forain Garnier : 280 € Forain Mairesse : 410 €

Ces subventions seront versées si chaque association rempli un tableau établi par le conseil municipal, sans ce document aucune subvention.

Il est également indiqué qu'il faut rappeler aux associations la nécessité de présenter un budget équilibré.

Fin de séance: 20 h 00.



Séance du 27 juin 2017

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 27 juin 2017, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mme CHANEL

M. CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART,

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent</u>: M. BOIDIN Philippe <u>Absents donnant pouvoir</u>:

M. PREVOT Hervé donne pouvoir à M. POUSSART Michel

Mme LEVERT Christelle donne pouvoir à Mme CHANEL Christine

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean FAU-QUEMBERGUE, ancien maire de la commune.

Monsieur le Maire donne copie du compte rendu de la dernière réunion et demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord afin de signer ce compte rendu, Messieurs GAMBIER Philippe et POUSSART Michel font remarquer que les remarques qu'ils ont faites à la dernière réunion ne sont pas retranscrites, donc le compte rendu n'est pas sincère à la réunion. Monsieur le Maire leur indique que s'ils ne veulent pas signer le compte rendu c'est leur droit.

1 - Effacement des réseaux :

Avant de débuter la réunion Monsieur le Maire donne la parole à M. PREVOST Jérôme de la CEGELEC, afin de nous expliquer les modalités des travaux d'effacement des réseaux, il lui est fait part que dans les propositions il manque la rue des Bosquets et l'impasse Fouquet, Monsieur PREVOST indique que les estimations et les plans définitif vont être mis à jour,

Par conséquent il est nécessaire de prendre une délibération d'accord de principe pour pouvoir lancer le projet, Le conseil municipal souhaite également que des programmateurs soient installés afin de pouvoir régler l'intensi-

té de la luminosité des lampadaires la nuit, afin de faire des économies,

Il est également fait part de la distance entre chaque candélabre et de la hauteur des mats, tous ces points seront vus lors de la présentation des plans et sur place afin de se donner une idée et surtout qu'il n'y ait pas de zone non éclairée.

Après avoir présenté le projet d'effacement des réseaux Monsieur PREVOST Jérôme quitte le conseil municipal.

Suite à ce débat Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de recourir à un emprunt afin de prévoir le financement du projet d'enfouissement des réseaux sur le reste de la commune,

L'emprunt s'élèverait à 140 000 euros au taux de 1, 53 % sur une durée de 12 ans avec une annuité de 12 859, 02 euros.

Pour cela il est nécessaire de procédé au vote de cet emprunt afin de bloquer le taux de 1, 53 %, pour un déblocage du prêt en fin d'année voir début 2018.

Le conseil municipal ayant entendu le projet d'enfouissement des réseaux et lecture de l'emprunt, puis après en avoir délibéré décide à l'unanimité de recourir à cet emprunt.

2 - Préparation du 14 juillet :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui sera présent pour la préparation de 14 juillet, Messieurs CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BRANDICOURT seront présents à la préparation du 14 juillet, Madame CHANEL Christine indique qu'elle ne sera pas là ce 14 juillet, Monsieur GAMBIER indique que tout dépend de la moisson.

Monsieur le Maire donne lecture de la journée du 14 juillet ainsi que du menu qui sera au prix de 20 euros pour les non adhérents, 17 euros pour les adhérents et 10 euros pour les enfants et indique qu'il y aura une animation de 2 heures de tirs à l'arc.

3 - Travaux voirie:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TARRATTE, qui informe les conseillers que ce sujet sera vue lors d'une prochaine réunion, car les services de la Communauté de Communes ne nous ont pas adressés les propositions, il est également fait savoir que tous les chemins ne pourront pas être fait qu'il y aura un choix à faire. Monsieur Michel POUS-SART fait part de son inquiétude par rapport à la réalisation des travaux.

4 – Travaux église:

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de procéder à des travaux de renfort sur le pilier extérieur de l'église du côté de la propriété M. BOUTILLIER, le devis s'élève à 3 310, 23 euros hors taxes, les conseillers après avoir entendu lecture du devis et des travaux à réaliser, sont favorable à l'unanimité pour l'exécution de ces travaux. Les portes seront également reteintées.

5 – Devis panneau ville jumelée :

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis concernant la fourniture de panneaux « ville jumelée », avec la commune de Cattolica Eraclea en Sicile, pour un montant de 578 euros hors taxes, les conseillers après en avoir délibéré vote par 1 voix Contre et 9 voix Pour l'acquisition de ces panneaux,



Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande de subvention au titre des amendes de police sera adressée au Conseil Départemental.

6 – Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services du conseil départemental concernant un reliquat de la TADEM (taxe additionnelle aux droits de mutation) d'un montant de 19 774 euros qui sera perçu.

7 – Cimetière :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au mail reçu par Monsieur GAMBIER Philippe concernant son étonnement quant au fait qu'il n'y aurait plus de place dans le cimetière et fait savoir que la commission sépulture s'est réunie et s'est rendue sur place afin de constater qu'il y a encore quelques places disponibles. Il rappelle qu'il a été fait une nouvelle publication dans le courrier picard du 28 juin 2017, concernant une procédure de reprise définitive ; celle-ci fait suite à la première publication faite il y a trois ans. C'est la procédure en la matière.

A la rentrée de septembre 2017, des demandes de devis seront faites afin de déterminer le prix d'enlèvement des monuments et en accord avec Monsieur PREVOT Hervé, afin de reprendre une partie sur le côté droit du cimetière afin d'agrandir celui-ci et également de créer un parking. Un avenant au bail actuel sera réalisé par le notaire en charge du dossier.

Monsieur POUSSART Michel fait savoir qu'il faudrait rappeler aux personnes qui achètent une concession qu'ils ont une année pour réaliser les travaux, sinon la commune est en droit de la revendre.

Les conseillers après avoir entendu ces propositions sont favorables à l'unanimité.

8 –

Monsieur BRANDICOURT Franck fait savoir qu'il y a vraiment une problématique concernant le désherbage des caniveaux, Monsieur CAUSSIN Alain rappelle que la commune ne peut plus utiliser de produit phyto, à l'exception du cimetière communal où cela est encore toléré jusqu'en 2020. A cette date cette interdiction sera appliquée également aux particuliers.

Le désherbage efficace devient donc une réelle préoccupation. Nous avons essayé le désherbant thermique, mais celui-ci ne se révèle pas efficace. Toutes les communes sont confrontées à la même difficulté et certaines ont fait le choix de l'achat d'une brosse métallique que l'on rajoute à la débroussailleuse. Une étude est menée en ce sens. Les conseillers sont favorables pour tester ce nouveau système.

Date à retenir : La commission village fleurie passe le 07 septembre 2017

16 ou 17 décembre 2017 : spectacle de noël

05 janvier 2018 : vœux du maire 28 janvier 2018 : repas des aînés

13 Octobre Concours des maisons fleuries : remise des lots

Monsieur le Maire informe les conseillers que les communes qui veulent sortir de la communauté de communes du Doullennais ont rendez-vous avec Monsieur GEST Alain le 07 juillet 2017, puis la Commission Départementale de Coopération Intercommunale restreinte se réunira afin de décider de nous laisser partir ou non. C'est seulement après que Monsieur le Préfet rendra sa réponse définitive, pour octobre/novembre. Nous devrions donc connaître la réponse début 2018.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une note en réponse aux différents mails adressés en mairie par Monsieur GAMBIER Philippe, après en avoir entendu lecture Monsieur GAMBIER Philippe, souhaite répondre aux différents propos donné par Monsieur le Maire lors de la lecture de cette note.

Lecture de Monsieur le Maire à l'adresse de Monsieur Philippe GAMBIER.

« Suite aux interventions adressées par e-mails aux membres du Conseil Municipal par Monsieur Philippe GAM-BIER, je me vois dans l'obligation de répondre point par point aux remarques réitérées de celui-ci.

Le dernier message date du 15 juin 2017 et commence par ces termes : « Îl n'y a plus de place disponible dans le cimetière, mais comment est-ce possible ? »

En 2008, lors de ma première élection à la tête de la commune, une commission cimetière composée de Michel POUSSART, Hervé PREVOT, Sébastien TARRATTE et Alain CAUSSIN a travaillé avec assiduité et compétence pour éviter, entre autres, de faire appel à une société privée qui aurait coûté entre 25000 et 30000 euros pour remettre à jour l'implantation du cimetière.

Il leur a fallu passer de nombreuses heures pour remettre à jour le plan de cet espace qui n'était pas du tout aux normes et dont les plans s'avéraient incomplets, voire faux. Exemple : erreur d'attribution de concession au cimetière (CM du 4 février 2005. Et pourtant vous étiez à cette époque le maire de la commune. Comment est-ce possible ? Lors du deuxième mandat en ma qualité de maire, la même commission a été reconduite et malgré les efforts de chacun des membres de cette commission il s'avère aujourd'hui qu'il n'y a plus beaucoup de places disponibles. C'est certes une réalité, mais n'aurait-il pas été envisageable de remédier à cette situation de votre temps ? Comment est-ce possible de ne pas avoir travaillé sur ce projet lors de votre mandat ?



Il restait tout à faire, comme par exemple lors de votre mail précédent, vous évoquez le carrefour de Flesselles/ Frémont où, là encore, rien n'a été fait de votre temps et pourtant la circulation était la même tout comme la configuration du carrefour. Là encore vous auriez peut-être dû vous pencher sur le problème. Dans ce même courrier vous signalez qu'au moins un adjoint mérite son indemnité, ce qui laisserait supposer que les deux autres adjoints et le Maire que je suis ne méritent pas leurs indemnités. Plus même lors d'un dernier conseil, vous avez remis en cause les indemnités des trois adjoints et du Maire. Or,

lors de votre élection (CM du 23 mars 2001) vous avez accepté l'indemnité de Maire à taux plein pendant un mandat de sept ans sans sourciller. Comment est-il possible d'avoir ce double langage ?

Dans un autre domaine, vous qui parlez de démocratie à tout bout de champs, semblez démontrer le contraire dans votre attitude qui consiste à critiquer et chercher sans arrêt la moindre faille pour détruire tout ce qui est fait. Il faudrait penser plutôt à une opposition constructive dans l'intérêt des administrés, au lieu d'avoir cette attitude négative et parfois haineuse qui n'apporte rien à la collectivité.

Apportez votre pierre à l'édifice pour l'intérêt général et seulement l'intérêt général.

Je pense, Monsieur GAMBIER, que nous vous respectons, alors faites en sorte de respecter vous aussi les autres car il faut rayonner par l'exemple et ne pas vouloir systématiquement détruire.

Je voulais enfin vous dire que j'ai relu à plusieurs reprises le registre des Conseils Municipaux de la commune, depuis le premier mandat de Jean FAUQUEMBERGUE. Vous remarquerez qu'à ce jour, personne ne s'est permis de juger votre action à la tête de la commune de 2001 à 2008 car on préfère se projeter vers l'avenir et faire en sorte que notre village continue à prospérer avec l'action d'un Conseil Municipal apaisé et progressiste. Enfin, il faut que vous sachiez que vos attaques répétées ne m'atteignent absolument pas, ni moi, ni mes collègues, mais il coule de source qu'une attitude positive de votre part serait bien évidemment appréciée.

Réponse de Monsieur Philippe GAMBIER

Concernant le cimetière, Monsieur GAMBIER constate que la décision a été prise mais pas encore suivie d'effet et que ça ne fait pas bon effet quand on se déplace avec une famille et qu'il n'y a plus de place. Concernant le problème de place sous son mandat il explique qu'il s'agit d'une erreur qu'il a assumée à l'époque. Quant au plan, il avait été réalisé par Monsieur DERCHE.

Concernant le Carrefour, certes il ne l'a pas fait avant mais il n'y avait pas eu autant d'accidents, et explique qu'il n'y avait pas eu de suite aux discussions sur ce sujet de l'an passé.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de la nouvelle communauté de communes à s'organiser et l'incertitude à y rester ou à rejoindre Amiens métropole, ce dont chacun est informé.

Monsieur Franck BRANDICOURT souhaite repréciser les choses par rapport à la fête des voisins. Car contrairement à ce que dit Monsieur Philippe GAMBIER, les barnums sont prêtés par la commune pour les fêtes des voisins.

Monsieur Alain CAUSSIN confirme cela et précise que seuls les employés communaux sont habilités à les monter, comme cela a été d'ailleurs précisé en réunion de Conseil.

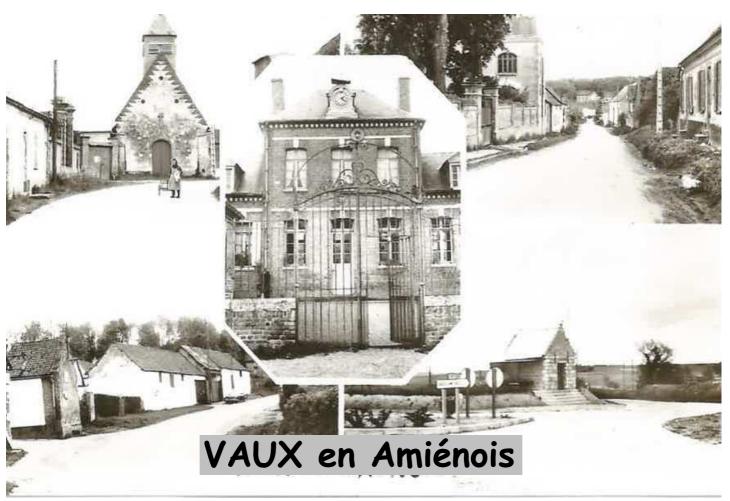
Monsieur Gambier souhaite préciser que, contrairement à ce que dit Monsieur le Maire il ne fait pas de mauvais esprit puisqu'il a, ce jour, voté « pour » à une des délibérations.

Fin de séance: 20 h 00.

aux nouveaux arrivés Ou rappel...

- Vous pouvez rencontrer vos élus le mardi et le vendredi de 18h00 à 19h00 en mairie lors des permanences.
- Les travaux d'aménagement, de pose de fenêtres ou les agrandissements nécessitent une demande préalable en mairie ;
- Ne soyez pas surpris que les talus ne soient fauchés que deux fois par ans, c'est normal et c'est de la compétence de la Communauté de communes
- L'hiver approche : Si la rue Ste Anne est déneigée par le Conseil Départemental, toutes les autres rues le sont par la communauté de communes. Notre commune n'a pas ce pouvoir.
- Soyez gentils de ne pas laisser vos chiens faire leurs besoins dans les massifs. Pensez à nos employés communaux;
- Les crottes de chiens doivent être ramassées. Ne les jetez pas dans les caniveaux, elles finiraient dans la mare.
- Les produits de traitement phytosanitaires étant désormais interdits et le désherbage se faisant maintenant à la main, ne soyez donc pas surpris de voir parfois de l'herbe dans les caniveaux. Rien de grave, ce n'est que de l'herbe. Merci toutefois aux habitants qui nettoient et fleurissent leur trottoir.
- Afin d'éviter d'entendre des réflexions concernant leur travail et leur soi-disant manque de courage, Jean François et Florent vous remercient de ne pas les distraire pendant leurs heures de travail.
- Deux boulangers, celui d'Argoeuves et celui de Flesselles assurent la distribution de pain dans notre commune. Ils vous suffit d'appeler celui de votre choix pour vous inscrire et de penser à accrocher votre sac;
- Toutes les suggestions peuvent être déposées en mairie. Elles feront l'objet de la plus haute attention.

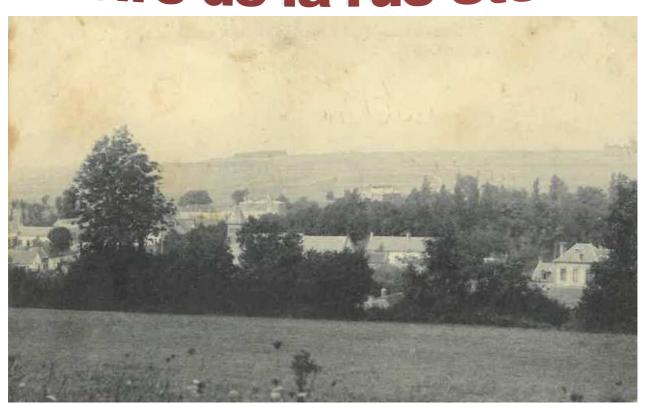
Ce que le TAMBOUR de 1934



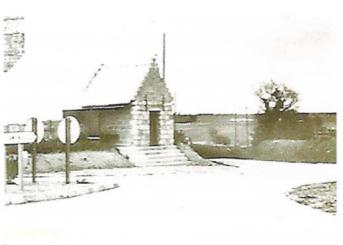
Avec l'aimable collaboration et les photographie s de Madame Anne-Marie CARDON

aurait pu nous montrer

Mémoire de la rue Ste Anne

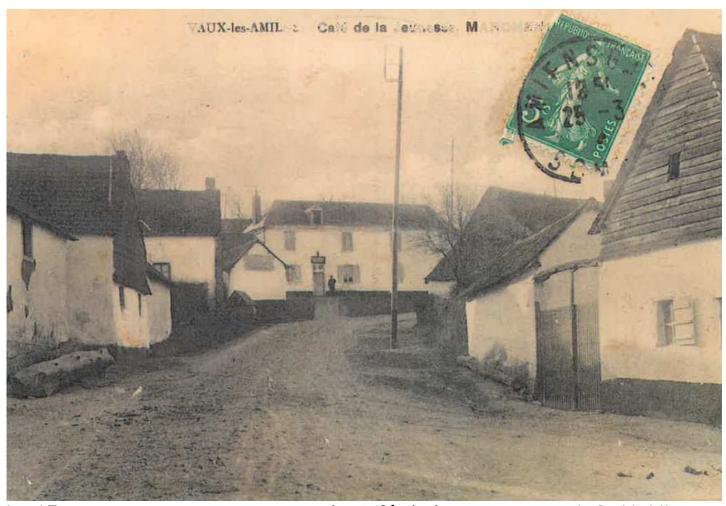






de la chapelle à l'église





Le 15 rue Ste Anne, anciennement le Café de la Jeunesse « MARCHAND »



1927...ou à peine après!







Vers les années 1930



L'église de Vaux est dédiée à saint Firmin le martyr, premier évêque d'Amiens. Elle fut construite au XVIe siècle. Avant la Révolution française, l'église dépendait du chapitre cathédral d'Amiens. Celui-ci fit peindre ses armes à l'intérieur de l'église en 1696, lorsqu'on abattit le jubé qui séparait la nef du chœur. Au XIXe siècle, la nef fut agrandie et le portail réparé en 1875. L'église, construite en craie, est composée d'un chœur et d'une nef surmontée d'un clocher quadrangulaire recouvert d'ardoise. Le mur pignon du XVIe siècle est percé d'une porte en anse de panier, surmontée d'un arc en accolade. La petite pietà sculptée malheureusement mutilée[2], qui surmonte la porte sud est elle aussi du XVIe siècle







La rue GUILBERT...

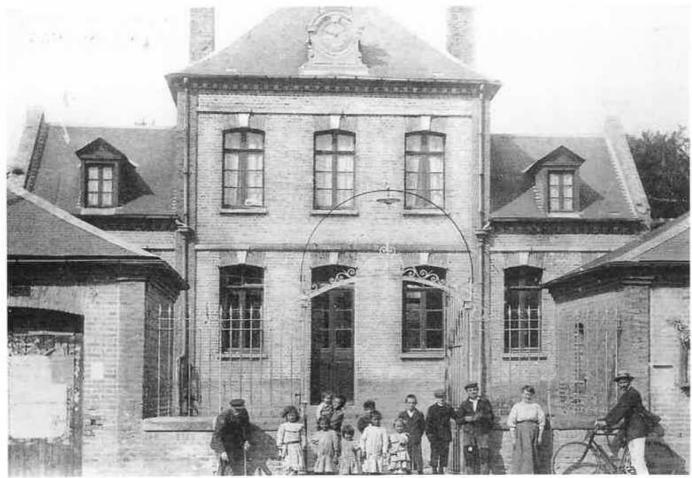




...et son château







La mairie et l'école



Si vous aussi vous possédez des photos anciennes d'autres rue de notre village, merci de nous les communiquer pour le prochain TAMBOUR.

Alain CAUSSIN

Reconnaissez-vous ces soldats de la première guerre mondiale?



Quand deux passionnés se rencontrent!

Début juillet nous avons eu aux chambres d'hôtes « Le Tandem » la visite de James, journaliste britannique.

Jeune retraité, passionné de la première guerre mondiale et particulièrement de l'apparition des chars et de leur évolution, James est venu sur le lieu même du conflit, afin de vérifier ses hypothèses.

C'est ainsi qu'il s'est rendu à Villers Bretonneux, puis au bord de la D168, allant de Villers-Bretonneux à Cachy, à la lisière sud du bois d'Aquenne. C'est là que se trouve un petit monument, inauguré le 18 avril 1998, qui rappelle qu'à proximité de ce lieu se déroula le premier combat de chars de l'Histoire. On peut y lire, en trois langues : "Ici le 24 avril 1918 eut lieu le premier combat mondial entre tanks allemands et britanniques".

Mais James ne trouva pas à la lisière du bois d'Aquenne l'explication et surtout les détails de la capture de char Méphisto.

C'est en poursuivant ses recherches que James trouva sur le net, le site de la commune créé et administré par Jocelyn NOURTIER, notre historien local, gardien de la mémoire du Village.

C'est ainsi que James appris que le char MEPHISTO fut en fait découvert quelques semaines après cette première bataille de chars, puis capturé par les Australiens.

Nous avons fait se rencontrer, James et Jocelyn NOURTIER qui lui appris alors que MEPHISTO a séjourné quelques jours dans notre commune avant de rejoindre l'Angleterre puis l'Australie.

Alain CAUSSIN



Jumelage Vaux en Amiénois

Cattolica Eraclea







Cattolica Eraclea est une commune de la province d'Agrigente en Sicile (Italie).







volet personnes publiques

Depuis le 1er janvier 2017 : <u>interdiction</u> aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public

Hors espaces à contraintes : zone de voirie dangereuse / cimetière

Comment appréhender l'objectif zérophyto au-jourd'hui?





volet » particuliers

Depuis le 1er janvier 2017 <u>: interdiction de vente</u> en libre service de produits phytosanitaires (vente avec un conseiller, qui doit être formé et en mesure de proposer des alternatives)

A partir du 1er janvier 2019 : interdiction aux particuliers d'utiliser des produits phytosanitaires dans leur jardin

- Repenser la gestion des espaces verts différemment
- Apprendre à voir autrement la végétation spontanée (un pissenlit dans un caniveau ce n'est pas sale, c'est juste un pissenlit!





31

les Transfos en couleurs

Rue CHAVETTE









Par l'Association SENS

L'association 7eme Sens est une association Amiénoise créé en 1999, Elle réalise des décorations et fresques mural (à la bombe de peinture) pour les particuliers, professionnels, collectivités, administrations, ...

Quelques exemples



Décoration d'une chambre d'enfant sur le thème du "Roi Lion"

Chambres d'enfants





Atelier graffiti à "la Maison de la Jeunesse" - Doullens

contacts:

Asso7emesens.com

Facebook: www.facebook.com/Association7emeSens

Instagram: asso7emesens

Mail: asso7emesens@gmail.com

téléphone: 0629887281









l'évolution des fournitures scolaires















Parents d'élèves nous avons besoin de vous!

Rejoignez l'A.P.E. St VAST, VAUX-FREMONT pour nos enfants...

Qui sommes-nous?

L'Association des parents d'élèves a pour but de dynamiser les écoles de St Vast Vaux et Frémont grâce à l'organisation d'évènements extra-scolaires comme la vente de brioches, la soirée tartiflette, la soirée d'Halloween, ou encore la traditionnelle kermesse qui clôture l'année scolaire de nos enfants (le repas).

Ainsi, des activités comme des sorties culturelles ou des voyages scolaires peuvent être mis en place par les professeurs des écoles. Plus il y aura de monde à répondre présent lors des évènements organisés par l'A.P.E., plus nos enfants pourront faire des activités et ce à moindre coût! Cela permet aussi d'améliorer ou de changer le matériel pédagogique des classes.

Comment participer?

- Tout parent peut être membre de l'A.P.E. mais aussi les oncles, les tantes, les grand -mères et les grands-pères. Vous pouvez donc participer à l'organisation d'une ou plusieurs manifestations selon vos disponibilités ;
 - En participant aux différentes actions en famille ou entre amis ;
- En donnant un coup de pouce pour une manifestation, une paire de bras supplémentaires est toujours une bonne chose ;

N'hésitez pas pour cela a entrer en contact avec l'A.P.E. ou l'un des membres croisés a l'école!

Vous profiterez de la bonne humeur et de la motivation de l'équipe.

Tout ceci est rendu possible par l'investissement de bénévoles !



La Frémontoise

Programme de la Frémontoise Année 2017

- Atelier "café-déco" qui aura lieu le deuxième samedi de chaque mois





- Le 17/09/2017 : Journée Pêche



- Le 04/11/2017 : Soirée Halloween



- Le 02/12/2017 : Atelier Déco de Noël

Une sortie d'une journée sera organisée, l'endroit reste à déterminer

La Frémontoise souhaite la bienvenue à toutes les personnes voulant nous rejoindre.

La cotisation annuelle étant de 5€.

RÉTROSPECTIVE DE LA FÊTE DU 14 JUILLET 2017

organisé par le Club des Val'Heureux

Une cinquantaine de participants a participé à la commémoration de la Fête Nationale.

A 11 heures ,une assistance assez nombreuses s'est rendue au monument aux Morts pour honorer les nombreux soldats morts au champ d'honneur lors des deux dernières guerres mondiales en présence de notre porte drapeau Michel CARRE mais aussi d'une grand partie du Conseil Municipal.

Le déjeuner et le dîner étaient prévus et ont régalé les convives qui ont eu la chance de passer cette journée par un temps radieux.

Au déjeuner le menu se composait ainsi :

- Melon au porto, jambon fumé
- Jambon de porc rôti au four
- Fromage , dessert , café.

Et au dîner :

- Crudités
- Tranche de porc agrémenté de sauce
- Rôti de bœuf froid
- Fromage, salade, et tarte aux pommes.

Les animations de l'après-midi étaient organisées par Nicole DEMARQUE, plusieurs fois vice-championne de Tir à L'Arc et Mme Viviane BLAUD encore championne de France en 2017 pour la nième fois.

Le stand de Tir à l'Arc , sécurisé , était installé sur le terrain situé entre la salle des fêtes et le plateau sportif. En apparence , ce sport semble facile mais lors de la petite compétition qui a été organisée chacun a pu se rendre compte que c'était plus difficile qu'il n'y paraît puisque cela demande technique et concentration. Plusieurs coupes ont été offertes à l'issu de ce challenge. Merci aux deux organisatrices qui ont prodigué leurs conseils avec simplicité et compétence.

Une dizaine de tracteurs anciens étaient présents et ont permis aux volontaires de faire le tour du village .Nous tenons à remercier cette association venue de Vignacourt.

Au final cette belle journée s'est déroulée dans une ambiance amicale et festive mais force est de constater que malgré tous les efforts prodigués par l'équipe des Val'Heureux la participation des Valois représentait seulement environ 50 % des convives et heureusement que des personnes des communes voisines étaient présentes pour que cette journée puisse exister.

En conclusion il faut que chacun prenne conscience que participer à la vie du village permettrait à chacun de mieux se connaître et de mieux s'apprécier mais aussi d'encourager les Associations et les bénévoles qui s'investissent beaucoup tout au long de l'année.

Cordialement

Daniel LELEU



Lettre d'un habitant désabusé

INCOMPREHENSIBLE: c'est le mot qui nous vient lorsque nous voyons les moyens mis en œuvre pour nuire à notre entreprise

LACHETE : c'est le nom que je donnerais à ou aux individus qui ont détérioré les 4 Vents

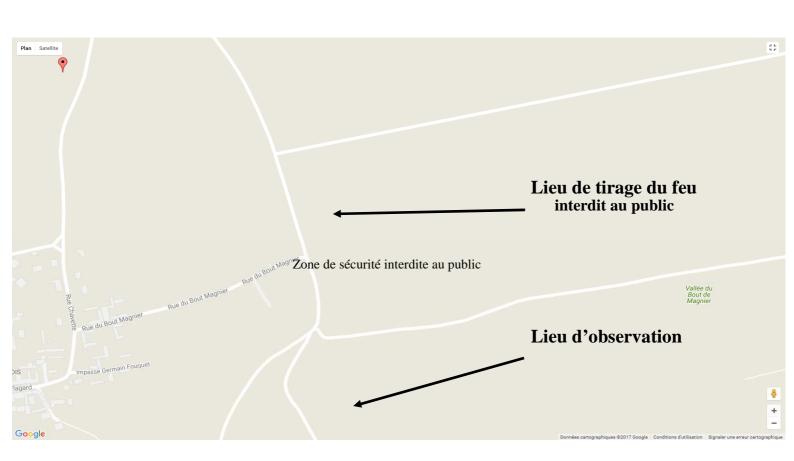
COLERE : c'est le sentiment de l'ensemble de l'entreprise car on a détérioré notre outil de travail

Le ou les individus responsables de ce méfait n'ont, sans aucun doute, idée des moyens financiers investis pour ce projet qui doit pérennisera des emplois.

Mais nous avons le plaisir de vous accueillir lors de l'ouverture en fin d'année ou début d'année prochaine

Un mot de remerciement à notre Maire et ses adjoints pour avoir fait les premières démarches lorsque j'étais en congés, ainsi qu'aux personnes qui m'ont fait part de leur soutien

Patrice FAVIOT



Lieu du feu d'artifices



VAUX EN AMIENOIS FÊTE COMMUNALE 2017

COURSE CYCLISTE

FRITERIE

BAL GRATUIT

Samedi 23 septembre 2017

15h30:Traditionnelle course à vélo ouverte à tous Venez nombreux Chaque concurrent sera récompensé Participation gratuite

INSCRIPTION A LA SALLE DES FÊTES

Rendez -vous pour le départ à 16 heures

- 1 tour pour les 4 à 6 ans
- 2 tours pour les 7 à 11 ans
- 3 tours pour les 12 à 15 ans
- 4 tours à partir de 15 ans

17 h 45 : Remise des récompenses

Tickets offerts par la commune le jour de la course cycliste

Petit manèae

Auto tamponnante





Samedi 23 septembre 2017

A partir de 18 heures

Démonstration de Country par les REBELS STORY

OUVERTURE DE LA FRITERIE ET DU BAR

A partir de 19 heures

BAL GRATUIT ANIME PAR UN DISC JOCKEY

offert par le club des Val'heureux

A partir de 22 heures

Feu d'Artifice

Rue du Bout de Magnier - Chemin de Bertangles



Attractions foraines sur la place du village

Lundi 25 septembre 2017

Tours gratuits pour les enfants à partir de 18 h 00





L'AVF **SPORTS, LOISIRS** et CULTURE



Association—Vaux—Frémont



Nous vous proposons: TOUS LES JEUDI de 19 H 15 à 20 H 15

- salle des fêtes de Vaux en Amiénois
- de participer à des séances de gymnastique d'entretien. Ces cours sont dispensés par Stéphanie, animatrice diplômée. Vous pourrez vous assouplir et vous muscler à votre rythme ainsi qu'à celui de la musique mais également dans la bonne humeur.

TOUS LES 2ème JEUDI DE CHAQUE MOIS DE 14 H à 17

- salle des fêtes de Vaux en Amiénois
- de passer des après-midi récréatifs et conviviaux avec des activités ludiques : jeux de cartes, jeux de sociétés (dominos, dames, échecs, scrabble...) le tout autour d'un goûter. Nous vous proposons aussi une initiation au tir à l'arc (matériel à votre disposition).

NOUS COMPTONS SUR VOTRE ENTHOUSIASME.

La Présidente de l'AVF sports, loisirs et culture Nicole DEMARQUE

Les employés communaux en action





Entretenir les espaces verts pour notre plus grand plaisir ...!





... préparer le feu d'artifice

Mais aussi ramasser chaque semaine déchets et détritus, résultat de l'incivilité ou du sans-gêne de certains...



Merci à nos Annonceurs

















Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.







